

## Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce DU DISTRICT DE MONTREAL

### PRESIDENT

M. ISAIE PRÉFONTAINE, Bourgeois, 107 St-Jacques.

### 1er VICE-PRESIDENT

M. A. V. ROY, I. C. et industriel, 425 St-Jacques.

### 2me VICE-PRESIDENT

M. FRED. C. LARIVIÈRE, Marchand en gros, 911 St-Laurent.

### TRESORIER

M. JOSEPH FORTIER, fab. papetier, 210 Notre-Dame-Ouest.

### SECRETARE

M. FORTUNAT BOURBONNIÈRE, Avocat, 76 St-Gabriel.

### CONSEILLERS

M. Berthiaume Hon., Trefflé, C. L., propriétaire de "La Presse".  
M. Boivin W. U., marchand, 335 St-Laurent.  
M. Brodeur Alph. N., marchand, 533 Ste-Catherine Est.  
M. Chaput Armand, maison "Chaput Fils & Cie", 4, De Bresoles.  
M. Daoust Emilien, librairie Beauchemin, 256, St-Paul.  
M. Gonthier Geo., Comptable public, 17, Côte Place d'Armes.  
M. Gravel Ludger, agent manufacturier, 26 Place Jacques-Cartier.  
M. Hardy A. H., voyageur de commerce, 28, carré St-Louis.  
M. Joubert S. D., maison "Lamontagne Ltée", 338, Notre-Dame Ouest.  
M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, Wolfe.

M. Lespérance A. P., gérant Banque d'Épargnes, 176, St-Jacques.  
M. Marceau E. D., marchand de thés et cafés, 285, St-Paul.  
M. Marchand J. T., marchand de bois, 1232, Ste-Catherine Est.  
M. Martin C. E., marchand en gros, 336 St-Paul.  
M. Mullarkey J. P., gér. Mont. Terminal Ry, 160, St-Jacques.  
M. Perrault Ovíla S., gér. American Tobacco Co., coin St-Antoine et Bourget.  
M. Prud'homme Alex., marchand de fer, 10, De Bresoles.  
M. Tarte Ls Jos., journaliste "La Patrie".  
M. Tétrault Nap., manufacturier, 331 Demontigny Est.  
M. Tourville Rod., négociant en bois, 107, St-Jacques.

### Autres membres du Conseil ex-officio

#### ANCIENS PRESIDENTS

M. J. Grenier, ancien banquier, 97, St-Jacques.  
M. D. Parizeau, March. de bois, 2395, Bl. St-Laurent.  
M. H. Laporte, Epicier en gros, 562, St-Paul.  
M. Jos. Contant, Pharmacien, 231, Notre-Dame Est.  
Hon. Alph. Desjardins, Avocat, Ch., 26, Board of Trade Bldg.

M. L. E. Geoffron, Epicier en gros, Maison Chaput & Fils.  
M. D. Masson, ancien négociant, 55, rue Saint-Sulpice.  
M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 3, Côte Place d'Armes.  
M. C. H. Catelli, industriel, 31 Barclay.

#### ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. Guillaume Boivin, ancien fabricant de chaussures, 284 Bl. St-Laurent.  
M. Alph. Racine, Marchand en gros, 340 St-Paul.  
M. L. J. A. Surveyer, marchand de quincailleries, 52, St-Laurent.

Hon. J. D. Rolland, Manufacturier de papier, 14 St-Vincent.  
M. Ubalde Garand, Courtier, 116 St-Jacques.  
M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, Bld St-Laurent.

#### PRESIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION

M. Trefflé Charpentier, Jr, Entrepreneur, 157 Papineau.

#### AUDITEURS

M. P. A. Gagnon,

M. P. H. Dufresne.

### COMMISSIONS PERMANENTES POUR 1908-09

Le Président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

**ARBITRAGE. — TRIBUNAL D'** — MM. les Officiers en charge, les anciens Présidents et Vice-Présidents.

**AFFAIRES MUNICIPALES.** — MM. C. H. Catelli, président; Trefflé Charpentier, H. Laporte, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, J. P. Mullarkey, Damase Parizeau, S. D. Vallières.

**AGRICULTURE ET COLONISATION.** — MM. D. Parizeau, président; Hon. T. Berthiaume, G. Boivin, E. Blanchard, P. Arthur Côté, W. A. Huguenin; Hon. J. D. Rolland, L. Jos. Tarte, Rod. Tourville.

**BEURRE ET FROMAGE.** — MM. Adélar Fortier, président; W. Champagne, Arm. Chaput, Chs Langlois, W. Lajeunesse, N. Lapointe, J. A. Vaillancourt.

**BULLETIN.** — MM. Jos. Contant, président; H. A. A. Brault, A. N. Brodeur, E. Daoust, Hon. Alph. Desjardins, A. J. de Bray, S. D. Joubert, H. Godin, L. J. Loranger, O. S. Perrault, Ls Jos. Tarte, F. Bourbonnière.

**COMPTABILITE.** — MM. Alex. Desmarreau, président; Michel Benoit, Alf. Cinq-Mars, C. A. Gagnon, P. A. Gagnon, Geo. Gonthier, A. P. Frigon, Fred. C. Larivière.

**CUIRS ET PEaux.** — MM. Nap. Tétrault, président; Raoul Claude, F. B. Drouin, E. Galibert, L. E. Gauthier, S. D. Joubert, Ludger Gravel, Jean Lamoureux, J. B. A. Lanctôt.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES.** — MM. A. V. Roy, président; C. H. Catelli, E. Daoust, G. Deserres, Geo. Esplin, Jos. Fortier, S. D. Joubert, J. R. Laurendeau, J. T. Marchand, Oscar Mathieu, O. S. Perrault.

**EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES.** — MM. Armand Chaput, président; J. Ethier, J. J. Duffy, Nap. Gendreau, Alb. Hudon, E. D. Marceau.

#### MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal S. Beaudin, avocat, C. R.  
L'hon. Lomer Gouin

### Conseil de la Chambre Syndicale de la Construction

Président, M. Trefflé Charpentier, Jr, 157, Avenue Papineau; 1er Vice-Président, M. Pierre Leclerc, 1392, Saint-Laurent; 2ème Vice-Président, M. Octave Lemay, 147, Cherrier; Trésorier, M. L. Z. Gauthier, 180, Saint-Jacques; Secrétaire, M. J. E. C. Daoust, 180, Saint-Jacques.

#### DIRECTEURS

MM. L. A. Carrière, 479, Avenue Laurier; Noël Leclair, 874, Sanguinet; Toussaint Bénard, 1280, des Erables; J. B. Gratton, 494, Sherbrooke Est; N. T. Gagnon, chambre 26, Board of Trade Bldg.; J. O. Martineau, 1944, St-Denis; L. Z. Mathieu, 356, Workman.

### AVIS DES REUNIONS

Les membres de la Chambre sont invités non seulement à l'assemblée générale qui a lieu le premier mercredi de chaque mois, mais aussi à toutes les autres assemblées du conseil tous les autres mercredis à 3.30 heures p. m.



## LIGNE ALLAN

Compagnie de Vapeurs  
DE LA  
MALLE ROYALE

### MONTRÉAL A LIVERPOOL

Nouveau *Corstean* ..... 1er Mai  
Virginian, à turbines. ... 8 "  
Tunisian ..... 15 "  
Victorian, à turbines. ... 22 "  
Nouveau *Corstean* ... 29 "  
Virginian, à turbines. ... 5 Juin

1ere Cabine \$77.50 et \$87.50

2me " \$45.00 et \$47.50 et plus.

### MONTRÉAL AU HAVRE

Corinthian ..... 9 Mai  
Sardinian ..... 14 "  
Parisian ..... 20 "  
Sicilian ..... 6 Juin  
Corinthian ..... 20 "  
Parisian ..... 27 "

Cabines d'une seule classe \$45.00 et \$50.00, suivant le navire.

3me class \$27.50 - Paris \$30.00.

ACCOMMODATION INSURPASSABLE

S'adresser à **L. J. RIVET, 13, Bld St-Laurent**  
ou à **H. & A. ALLAN, 2, rue St-Pierre**  
MONTREAL

Messrs PITT & SCOTT, 47, rue Cambon, Paris  
MM. J. M. CURRIE & CIE, 36, rue d'Hauteville, Paris ou



## LIGNE DOMINION

NAVIRES  
DE LA

Malle Royale

VOYAGES HEBDOMADAIRES

### MONTRÉAL ET QUÉBEC A LIVERPOOL EN HIVER NAVIRES RAPIDES POUR PASSAGERS Rapidité et confort

Accommodation supérieure pour passagers de première, seconde et troisième classe.  
Accommodation aux voyageurs sur les ponts supérieurs.  
Bonne ventilation, grandes chambres et promenades spacieuses.

Première classe depuis \$65.00 à \$70.00

SERVICE A PRIX MODERES

Une classe de cabine appelée (seconde classe). Voici la ligne à prendre lorsque l'on veut faire un voyage confortable et à bon marché.  
Le meilleur du navire à LIVERPOOL, \$45.00; à LONDRES, \$47.50; à PARIS, \$52.50.

Pour toutes informations s'adresser aux agents locaux ou à la

### DOMINION LINE

17, RUE SAINT-SACREMENT, MONTREAL  
**L. J. RIVET, 13, BOULEVARD ST-LAURENT**  
Tél. Bell Main 4097

WHEN GOING TO EUROPE

TAKE THE

“EMPRESSES”

“Empress of Britain”

— AND —

“Empress of Ireland”

or one of the other

C. P. R. Steamships

Rooms 3, 4 and 5, BOARD OF TRADE

G. McL. BROWN, General Passenger Agent  
L. J. RIVET, 13, Boulevard Saint-Laurent

RENAUD, KING & PATTERSON, Ltée

COIN STE-CATHERINE ET GUY

Macey

MEUBLES,

LITERIES,

TAPIS,

RIDEAUX, Etc.

— AUSSI —

Meubles de toutes sortes pour bureaux

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections “Macey”

Nos marchandises sont de haute qualité.

Nos prix sont uniformes et marqués en chiffres lisibles.

# La Chambre de Commerce

DU DISTRICT DE MONTREAL

9e ANNÉE

Montréal, Mars 1908

No 3

*Siège de la Chambre 76, rue Saint-Gabriel, Montréal.  
Le bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de  
9 heures à midi et de 1.30 à 5 heures p. m.*

## TABLEAU PHOTOGRAPHIQUE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE

Ceux de nos membres qui ne se sont pas encore présentés chez  
MM. LAPRÈS & LAVERGNE, sont priés de le faire au plus tôt.

### SOMMAIRE

	PAGES
1o Procès-verbaux de la Chambre.....	35
2o Nos diners-causeries.....	43
3o Le congrès forestier.....	43
4o Rapports de comités sur le G. T. P. et l'Exposition à Montréal.....	54
5o Nouveaux membres admis.....	55
6o Le bill Verville.....	56

## PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE

Séance du Conseil, le mercredi, 22 janvier 1908

Présidence de M. C. H. Catelli, président.

Étaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, 1er vice-président, A. V. Roy, 2ème vice-président, J. B. A. Lanctôt, trésorier, Jos. Contant, l'Hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, T. Charpentier, Geo. Gonthier, Arm. Chaput, S. Lachance, D. Masson, J. P. Mullarkey, G. Boivin, Alex. Prud'homme.

Étaient aussi présents : MM. Emile Demers et Joseph Brunet, membres de la Chambre, et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 1907 est lu et adopté.

*Courrier.* — Une invitation adressée par l'Association des ingénieurs civils au président de notre Chambre le priant d'assister à leur diner annuel qui aura lieu à l'hôtel Windsor, le 29 courant. Cette invitation est acceptée.

Une lettre de M. Hatheway, de St-Jean, N. B., nous demandant de le mettre en rapport avec les sociétés littéraires de notre ville.

Un accusé de réception du Greffier de la cité d'une communication de notre Chambre concernant l'Exposition à Montréal.

Une lettre de remerciements de la Chambre de commerce britannique de Paris pour renseignements fournis.

Une demande de souscription par les éditeurs d'un ouvrage comportant une revue annuelle des affaires au Canada, référée au comité des Finances.

Une lettre d'un négociant de Tacona, Territoire de Washington, quant à une industrie intéressant les nouveautés, référée à M. A. H. Hardy.

*Diners-Causeries.* — Le président de la Chambre informe le Conseil que la suggestion soumise à la Chambre à la dernière assemblée générale quant à ce sujet, a conduit le comité "ad hoc" à recommander l'adoption d'une série de six "diners-causeries" qui auront lieu généralement le dernier jeudi de chaque mois et que le "Club canadien" serait prêt à recevoir les membres de la Chambre le jeudi, 30 janvier courant. Comme l'espace de la salle du Club où doit avoir lieu ce diner, est limité, les membres, soit du Conseil, soit de la Chambre, qui seraient désireux de s'y inscrire, sont invités de le faire immédiatement afin de conclure les arrangements.

*La poste et le coût de la livraison des lettres dans la ville.* — M. Alex. Prud'homme soulève de nouveau la question de l'opportunité de solliciter les autorités canadiennes de réduire le taux des frais de poste des lettres à livrer dans une même ville et d'attirer leur attention sur les représentations faites antérieurement dans un rapport adopté par cette Chambre.

Le Conseil accepte cette proposition et il est décidé qu'une lettre à cet effet soit adressée par la Chambre au Ministre des Postes du Canada, atti-

rant son attention sur le rapport récemment transmis par notre Chambre à ce sujet.

A ce propos, M. Jos. Fortier se demande si, à l'occasion du traité franco-canadien, on ne pourrait pas espérer obtenir des mesures réduisant le coût des communications postales avec la France aux mêmes taux que celui en vigueur pour la correspondance dans tout l'Empire Britannique.

Comme cette question est du ressort de l'Union Postale Universelle et que le congrès des Chambres de commerce britanniques, tenu à Londres en 1906 a demandé à l'Union Postale d'y faire droit, la question est retirée.

*Condoléances.* — Sur la proposition de M. Geo. Gonthier, le Conseil adopte une résolution de condoléances à l'occasion du décès de M. Napoléon André Loignon, ingénieur civil et membre de cette Chambre, décédé récemment. *Ajournement.*

Séance du Conseil, le mercredi, 5 février 1908

Présidence de M. C. H. Catelli, président.

Étaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, 1er vice-président, A. V. Roy, 2me vice-président, G. Boivin, Hon. Alph. Desjardins, Jos. Contant, T. Charpentier, Jos. Fortier, Fred. C. Larivière, S. Lachance, D. Masson, D. Parizeau, L. J. A. Surveyer, et le Secrétaire.

*Courrier.* — Une lettre de l'Association Forestière Canadienne exprimant le regret que ses correspondances antérieures adressées à notre Chambre ne lui soient pas parvenues, confirmant en cela les explications plus détaillées fournies à ce sujet par l'un de ses directeurs, M. Stewart, dans une entrevue récente avec le président de notre Chambre. Cette association sollicite en même temps le concours de notre institution pour faire un succès de sa prochaine réunion annuelle à être tenue à Montréal les 12 et 13 mars prochain. Pour répondre à ce désir, le Conseil de la Chambre désigne son nouveau président M. Isaïe Préfontaine, com-

me son délégué invité à faire partie du comité exécutif d'organisation de cette prochaine convention conformément à la demande faite par M. Stewart et lui adjoint comme représentants lors des séances de cette convention : MM. J. T. Marchand, Damase Masson, Damase Parizeau et Rodolphe Tourville.

M. Damase Parizeau fait à cette occasion une intéressante revue des travaux passés de cette Association Forestière Canadienne et un tableau brillant des richesses forestières de notre pays pour rappeler l'importance des études de ces experts ainsi réunis pour ainsi dire, en congrès.

*Remerciements.* — M. Fred. C. Larivière élu par acclamation 2ème vice-président de cette Chambre, lors de l'assemblée générale du 29 janvier dernier, a assuré ses collègues et de plus les membres de la Chambre en général de la haute appréciation qu'il fait de la confiance dont on lui a donné un pareil témoignage, et comme il était absent le jour de cette élection, il croit devoir ajouter qu'il continuera à ne rien négliger pour promouvoir les intérêts de la Chambre.

Une offre de la Cie Allan, de voyage en Europe à prix réduit pour les membres de la Chambre est référée à la prochaine assemblée générale et le Conseil charge le secrétaire de transmettre à ces messieurs, les remerciements de notre Chambre.

Une lettre de la Chambre de commerce britannique de Paris déclarant qu'elle est heureuse de faire bon accueil aux personnes recommandées à sa bienveillance par le président de notre Chambre. La même lettre félicite notre institution de l'heureuse participation qu'elle a prise à l'obtention du traité franco-canadien et de l'aide éclairé que cette cause a reçu de notre président, M. C. H. Catelli, lors de son voyage à Paris, pendant que se faisaient les négociations des clauses particulières de ce traité.

*Diners causeries.* — M. Damase Masson constate avec satisfaction que le dernier diner-causerie donné par la Chambre a obtenu un grand succès

et il n'a aucun doute que les prochains diners-causeries ne seront pas moins utiles et agréables que celui qui a eu lieu le 30 janvier dernier au Club Canadien.

### ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Mercredi, le 12 février 1908

Sous la présidence de M. C. H. Catelli.

Etaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, A. V. Roy, Fred. C. Larivière, Jos. Contant, Armand Chaput, Hon. Alph. Desjardins, Joseph Fortier, D. Masson, A. H. Hardy, Rod. Tourville, W. Laurence, Clovis Saint-Louis, J. L. H. Marcil, Wilfrid David, J. B. A. Lanctôt, W. A. Mayrand, O. P. DeMontigny, E. Rolland, L. E. Jalbert, J. F. Leduc, J. A. Giasson, D. Mercure, J. B. Gratton, Oct. Lemay, Jos. Trudel, T. A. Gauthier, Henry A. Blagdon, Oct. Laurence, Louis Perron, J. B. Thibeau, Armand Lalonde, Alphonse Champagne, Rosaire Prieur, Ant. F. Laurence, W. U. Boivin, J. D. Couture, Jos. Oct. Godin, Oscar Loïsele, O. Thibault, T. Lafleur, L. J. A. Surveyer, D. Parizeau.

Les procès-verbaux des assemblées générales du 15 janvier et du 29 janvier sont lus et adoptés.

*Rapport des scrutateurs.* — Lecture est donnée de ce rapport dont voici le texte :

Les soussignés scrutateurs dument choisis pour procéder au dépouillement du scrutin de votation pour l'élection des candidats au Conseil de la Chambre de Commerce pour l'année 1908 ont l'honneur de faire rapport que les Messieurs suivants, au nombre de vingt, ont obtenu la majorité des suffrages sur une rentrée totale de 389 bulletins dont 367 bons et 22 nuls :

MM. Armand Chaput, S. D. Joubert, J. T. Marchand, A. P. Lespérance, Emilien Daoust, E. D. Marceau, Hon. T. Berthiaume, C. E. Martin, W. U. Boivin, O. S. Perrault, L. N. Tétreault, R. Tourville, A. H. Hardy, A. N. Brodeur, L. Gravel, Geo. Gonthier, J. P. Mullarkey, A. Prud'homme, J. O. Labrecque.

Montréal, 12 février 1908.

(Signé) T. LAFLEUR,  
E. ROLLAND, } *Scrutateurs.*  
L. E. JALBERT, }

*Rapport du Trésorier.* — M. J. B. A. Lanctôt présente ensuite l'état financier de la Chambre qui paraît des plus satisfaisants pour l'intérêt de la Chambre et cette dernière, sur proposition de M. J. P. Mullarkey, adopte un vote de remerciement pour l'habileté et le dévouement dont M. Lanctôt a fait preuve pendant les deux années qu'il a rempli les fonctions de trésorier.

Le rapport de MM. les scrutateurs ainsi que celui du trésorier sont adoptés à l'unanimité par la Chambre.

Sur proposition de M. Joseph Fortier, des remerciements sont votés à MM. E. Rolland, T. Lafleur, L. E. Jalbert, scrutateurs, ainsi qu'à MM. Alfred Cinq-Mars et P. A. Gagnon, les auditeurs, pour le travail qu'ils ont bien voulu s'imposer gratuitement dans l'exercice de leurs charges respectives.

Le président, M. C. H. Catelli, prononce alors son discours de sortie qui est vivement applaudi. Cette pièce importante est reproduite in extenso dans le Bulletin de notre Chambre (février 1908, pages 17 et suivantes).

A l'issue de ce discours, le nouveau président, M. Isaïe Préfontaine, est invité par son prédécesseur à bien vouloir occuper le fauteuil présidentiel. Ce dernier adresse alors aux membres de la Chambre le discours-programme dont le texte est aussi reproduit in extenso dans le Bulletin (février 1908, pages 19 et suivantes).

M. A. V. Roy, 1er vice-président, délégué de la Chambre sur le bureau de direction de l'Ecole Technique de Montréal, a fait ensuite une longue dissertation sur l'importance de l'œuvre de l'enseignement technique.

M. Joseph Contant remercie le nouveau président de la Chambre pour les remarques et les études dont il a fait bénéficier la Chambre. Il est heureux de constater que les travaux antérieurs de la Chambre sont considérables ; et s'il en juge par

le programme des nouvelles questions développées par le nouveau président, la tâche est encore grande ; mais pour s'en acquitter, le président peut compter sur ses collègues du Conseil et des autres membres de la Chambre pour travailler à l'avancement de l'intérêt général du commerce et de l'industrie du pays.

Sur proposition de M. Joseph Contant, la Chambre décide de faire publier in extenso le discours du président sortant de charge, M. C. H. Catelli, ainsi que celui du nouveau président, M. Isaïe Préfontaine.

Séance du Conseil, le mercredi, 19 février 1908

Présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Étaient présents : MM. les vice-présidents A. V. Roy et Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, T. Charpentier, Jos. Fortier, G. Boivin, Arm. Chaput, Hon. Alph. Desjardins, Jos. Contant, A. N. Brodeur, W. U. Boivin, S. D. Joubert, A. H. Hardy, Geo. Gonthier, J. O. Labrecque, J. T. Marchand, D. Masson, Ludger Gravel, C. E. Martin, O. S. Perrault, Alex. Prud'homme, L. J. A. Surveyer, N. Tétrault, E. Blanchard, Jos. Arthur Godin, A. P. Simar, J. C. G. Contant, et le Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 5 février est lu et adopté.

*Courrier.* — Une lettre d'un groupe de citoyens de Ville-Marie, Témiscamingue, demandant des informations en vue de l'établissement d'une nouvelle Chambre de Commerce dans cette région.

Une lettre de l'Association forestière canadienne sollicitant l'appui de notre Chambre pour le succès de sa convention annuelle qui aura lieu à Montréal les 12 et 13 mars prochain.

*Les Cours d'Amirauté au Canada.* — Une lettre de la Fédération des Armateurs du Canada concernant un projet de changement dans le système des cours d'Amirauté du Canada et soumettant à la considération de notre Chambre une résolution de cette association priant les gouvernements de

maintenir le système actuel de la Cour d'Amirauté à Montréal.

Le président de la séance explique qu'il regrette de ne pouvoir communiquer le texte du projet de loi, vu qu'il n'a pas encore été présenté au Parlement, mais qu'en effet, d'après les informations qu'il a obtenues de source autorisée, il est question d'innovations à apporter dans le rouage de nos tribunaux pour les causes de droit maritime. A la suite de plusieurs instances de notre Chambre, la Cour d'Amirauté a été établie à Montréal comme elle existait dans plusieurs autres villes du Canada et on serait, paraît-il, disposé à transporter la juridiction actuelle de la Cour d'Echiquier du Canada sur cette matière à la Cour Supérieure.

M. Jos. Contant considère qu'en se ralliant à l'avis de l'Association correspondante, la Chambre ne ferait rien autre chose que de se montrer logique avec son attitude antérieure.

L'Hon. Alph. Desjardins partage aussi cette manière de voir. Il considère qu'une Cour d'Amirauté fait partie intégrante de l'ensemble des éléments indispensables au service de ports importants tels que celui de Montréal. Il est notoire qu'à Montréal, les rôles des causes inscrites devant la Cour Supérieure sont excessivement chargés au point que des démarches sont faites pour obtenir la nomination de trois juges additionnels.

Un projet qui abolirait les Cours d'Amirauté pour en confier les affaires à la Cour Supérieure n'aurait-il pas comme inconvénient d'augmenter la congestion actuelle des affaires judiciaires ?

Sur sa proposition secondée par M. A. V. Roy, 1er vice-président, le Conseil adopte la résolution suivante :

Considérant que la Chambre de Commerce, dès l'année 1898 et à plusieurs autres reprises, a recommandé l'établissement à Montréal d'une Cour d'Amirauté ;

Considérant que le tribunal institué récemment a donné pleine satisfaction aux intérêts maritimes, ainsi que le déclarent la " Shipping Federation of Canada " et d'autres intéressés ;

# JEAN HUDON, TAILLEUR

59, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE, MONTRÉAL



Tweeds pour habits d'hiver  
et de demi-saison

Paletots doublés en fourrures

PALETOTS DE DEMI-SAISON

Le choix est considérable  
et les prix sont à la portée  
de toutes les bourses.

Nous garantissons la coupe.

Venez examiner notre assorti-  
ment de TWEEDS, DRAPS  
et FOURRURES.

**JEAN HUDON**

**C. RICHARD & C<sup>IE</sup>**  
*Ingénieurs et Machinistes*  
*Specialités*  
*Engins à vapeur, gaz, gasoline.*  
*Moulins à vent etc.*  
20 RUE ST. GEORGE.  
Tel Main 938

AU III **BALMORAL** Pres de la rue McGill

Vous êtes cordialement invités à venir visiter  
nos salles d'exposition et à voir notre grand éta-  
lage de Harnais, Valises, Sacs de Voyage etc.

*Jamontagne Limitée.*  
BLOC BALMORAL  
RUE NOTRE DAME OUEST MONTRÉAL Can

## INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE UNION

HEURES DES TRAINS  
EN DESTINATION DE

**7.25 A.M.** Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis,  
Québec et les stations intermédiaires.

EXPRESS MARITIME

**MIDI Samedi excepté** Lévis, Québec, Rivière du Loup, Moncton,  
Saint-Jean, Halifax et Sydney. —  
Wagons-lits et wagons-restaurants  
directs.

**3.50 P. M.** Saint-Hyacinthe, Drummondville, Saint-  
Léonard, Nicolet et les stations intermé-  
diaires.

LE SAMEDI SEULEMENT

**MIDI** Saint-Hyacinthe, Drummondville, Lévis,  
Québec, Rivière du Loup, Sainte-Flavie  
et stations intermédiaires.

BUREAU DES BILLETS

141, RUE SAINT-JACQUES  
Tél. Bell Main 616. Tél. des March. 292

**H. A. PRICE,**

*Asst. Agt. Gén. des Passagers.*

**GEO. STRUBBE,**

Agent des passagers et des billets de la ville.

Tél. Bell Main 3997 — Marchands 686

Faites usage de la célèbre

## BIÈRE DE BEAUPORT

garanti d'âge  
de pureté et de force

LE BREUVAGE LE PLUS SAIN  
ET LE PLUS DÉLICIEUX

VENDU PARTOUT

Entrepot : 345, rue NOTRE-DAME-EST

MONTRÉAL

Joseph CHAPUT, Gérant

ENTREPOT à JOLIETTE, Qué.

GEO. CONTANT, Gérant

IMPORTATION DE  
FLEURS ET PLANTES NATURELLES.  
FABRIQUE DE FLEURS.  
CORBEILLES PLANTES ARTIFICIELLES.

*Chs C. de Lorimier*

250 RUE S. DENIS. SPECIALITE :  
TRIBUTS FLORAUX FUNÉRAIRES.  
Tel Bell: Est 1584.

**Avocats**

F. de S. A. Bastien, C. R. Phil. Cousineau, LL. D.  
J. G. H. Bergeron, B.C.L. A. Jasmin, LL. L.

**Bastien, Bergeron, Cousineau & Jasmin**

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

76, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL  
Téléphone Bell Main 2268.

S. Beaudin, C. R., L. J. Loranger, LL. D.  
Paul St-Germain, LL. L. Le Guérin, LL. B.

**Beaudin, Loranger, St-Germain & Guerin**

AVOCATS

Bureau : 54, rue Notre-Dame-Est, Montréal  
Tél. Bell Main 5154-5156

Tél. Bell MAIN 145

**FORTUNAT BOURBONNIERE**

AVOCAT, Commissaire C. S.

75, rue Saint-Gabriel

Résidence : 634, rue Notre-Dame-Est, près Visitation  
Tél. Bell Main 394. MONTREAL

**EDMOND BROSSARD**

DE **LEBLANC & BROSSARD**

AVOCAT

66, rue St-Jacques, Montréal

Donat Brodeur, C. R. Hector Garand, LL. B.

**BRODEUR & GARAND**

AVOCATS

80, rue Saint-Gabriel, Montréal

Tél. Bell Main 2223.

Tél. Bell Main 4912.

**PHILIPPE DUROCHER**

Licencié en Droit

AVOCAT

107, rue Saint-Jacques, Montreal

Chambre 10-11, EDIFICE ALLIANCE

Gouin, Lemieux, Murphy & Berard

AVOCATS

Edifice New York Life, Montréal

Hon. L. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.  
D. R. Murphy, C. R. L. P. Bérard, C. R.  
E. Brassard, LL. B. Antonio Perrault, LL. L.  
J. H. Dillon, B. C. L.

J. I. LAMARRE J. A. A. BRODEUR

**LAMARRE & BRODEUR**

AVOCATS

37, rue Notre-Dame-Est, Montréal

Tél. Bell Main 1519

Tél. Main 603

**Wm E. MOUNT, LL. L.**

AVOCAT

13, rue Saint Jacques, Montreal

Bureau du soir et résidence : 1300, rue Notre-Dame-Est

Tél. Est 1055

Th. Chas-Casgrain, C. R. Victor E. Mitchell  
E. Fabre Surveyer A. Chas-Casgrain  
Joseph W. Weldon Errol M. McDougall

**McGibbon, Casgrain, Mitchell & Surveyer**

AVOCATS, PROCUREURS, Etc.

Edifice "Canada Life" Montreal

**Ingénieurs-civils — Architectes**

Tél. Bell Main 1910

**PARENT & QUIMET**

INGENIEURS

CIVILS . . . .

21, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

Spécialité : Aqueduc, Egoûts, Arpentage,  
Expertises.

**ULYSSE CHOPIN**

Ingénieur-civil

et Architecte

26, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

Aqueducs, Egouts, Arpentage,

Mines, Patentes

Tél. Bell Main 3826.

Tél. Bell Main 874.

**A. & E. LOIGNON**

INGENIEURS

CIVILS

17, Cote de la PLACE D'ARMES

MONTREAL

Tél. Bell Main 3576.

**U. J. ASSELIN & L. PERRON**

ARCHITECTES ET

INGENIEURS-CIVILS

17, Cote de la Place d'Armes

MONTREAL

Tél. Bell Main 874.

**J. A. KARCH**

ARCHITECTE

17, Cote de la Place d'Armes

MONTREAL

**Notaires, Etc.**

Tél. Bell 1859.

**LEANDRE BELANGER**

Notaire, Comptable et Commissaire

20, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

**R. H. BEAULIEU**

DE **BEAULIEU & TURGEON**

Notaire

15, rue Saint-Jacques, Montréal

TEL. BELL MAIN 4200

Tél. Bell Main 1473

Résidence : Ste-Thérèse

**LUCIEN CIRoux**

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions

71a, rue Saint-Jacques, Montréal

Tél. Bell Main 5744.

Résidence : Est 3878

**MAURICE LORANGER, LL. L.**

Notaire et Commissaire

56, rue Saint-Jacques, MONTREAL

Prets d'argent

Administration de succession

W. J. Proulx Tél. Bell Main 2959. J. E. Bouvier

**PROULX & BOUVIER**

NOTAIRES

15, rue Saint-Jacques, Montréal

Bureau du soir : 1226, Boulevard Saint-Laurent

Tél. Bell Est 1760

**C. H. CATELLI**

FABRICANT DE

**PATES ALIMENTAIRES**

31, rue Barclay, Montréal

L. Z. GAUTHIER, 504, rue Sherbrooke-Est

J. E. C. DAOUST, 884, Ave du Parc, Annex

**GAUTHIER & DAOUST**

Architectes et Evaluateurs

180, rue St-Jacques, Montréal

Bâtisse Banque d'Epargnes

3me plancher, chambres Nos 7 et 8

Tél. Bell Main 2287

Tél. Bell Main 2631

**ALPHONSE PICHE**

ARCHITECTE

214, rue Saint-Jacques

MONTREAL

Cette Chambre croit devoir réaffirmer ses déclarations antérieures et prie le gouvernement fédéral de n'adopter aucune législation qui serait de nature à détruire ou à diminuer les avantages qui en résultent pour les intérêts maritimes.

Elle réitère de plus sa demande que des Juges spécialement renseignés sur les caractères techniques des litiges qui tombent sous la juridiction du tribunal d'Amirauté soient choisis pour entendre et décider les causes de cette nature.

Et il est décidé d'en transmettre copies à qui de droit.

M. A. F. Simar, membre de cette Chambre et gérant de la Cie d'Assurance Mutuelle du Canada contre le feu, après avoir obtenu du président la permission de soumettre au Conseil une matière nouvelle, prie ce dernier de bien vouloir mettre à l'étude un bill présenté à la dernière session de Québec sur la législation des assurances mutuelles afin de pouvoir communiquer aux autorités provinciales les vues de notre Chambre sur cette mesure d'intérêt public pendant la prochaine session. Ce bill qui porte le No 123 des projets de la session de 1907 est en conséquence référé au comité de Législation.

Remerciements du Conseil au président de la Chambre pour le banquet offert par ce dernier.

Sur proposition de M. C. H. Catelli, secondé par M. D. Masson, les membres présents désirent exprimer leurs plus vifs remerciements au président de la Chambre pour la belle réception qu'il leur a donnée la veille à l'Hôtel Viger de cette ville.

*Formation des commissions permanentes de cette Chambre pour l'année 1908.* — Le Conseil procède à la formation des commissions permanentes, lesquelles sont publiées dans le *Bulletin*.

Séance du Conseil, le mercredi, 26 février 1908

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 19 février 1908 est lu et adopté.

*Courrier.* — Des accusés de réception concernant des résolutions adoptées le 19 courant en rapport avec une proposition d'amendement relativement aux cours d'amirauté en Canada, l'une de l'Hon. A. B. Aylesworth, Ministre de la Justice du Canada, assurant que les vues du Conseil recevront la plus grande considération, et un autre du député Ministre de la Marine et des Pêcheries, M. F. Gourdeau, et enfin un troisième de la Fédération des Armateurs du Canada exprimant les remerciements de cette Association pour la courtoisie et l'appui donné par notre Chambre sur cette importante matière.

Les directeurs de la ligne Allan se déclarent à la disposition de la Chambre pour faciliter la traversée de délégués de notre Chambre qui pourraient être chargés de visiter la France l'été prochain.

Les promoteurs du premier congrès international frigorifique qui sera tenu à Paris vers la fin du mois de juin prochain communiquent le programme des travaux, des réceptions et des fêtes du congrès pour l'information de notre Chambre.

Un agronome d'Ontario qui s'occupe de conférences agricoles (M. F. A. Senécal de Treadwell) offre sa collaboration à toutes démarches qui seraient faites par la Chambre pour obtenir la levée sur l'embargo canadien exporté en Angleterre.

L'Association Forestière Canadienne signale de nouvelles informations relatives à l'organisation de sa 9ème réunion annuelle qui devait avoir lieu à Montréal les 12 et 13 mars prochain. M. E. Stewart, l'un de ses directeurs, sur l'invitation du président, expose l'objet et l'importance des travaux de cette association dont il se félicite d'être l'un des fondateurs.

Le président de la Chambre remercie M. Stewart des renseignements qu'il fournit et l'assure de la sympathie de la Chambre pour l'œuvre nationale poursuivie par l'Association Forestière Canadienne.

*L'exposition internationale canadienne.* — Le président de la Chambre est heureux de constater que le projet d'une exposition internationale canadienne dont un exposé a été fait dans le discours-programme qu'il a soumis à la Chambre à la dernière assemblée générale annuelle, a été reçu avec faveur par la presse et le public en général. Ne serait-il pas opportun d'en continuer l'étude sans retard, si l'on veut en assurer la réalisation par une organisation appropriée ?

Sur la proposition de l'Hon. M. Alphonse Desjardins, secondé par M. A. V. Roy, cette question est référée au comité des expositions avec pouvoir de faire toutes démarches, études et autres travaux nécessaires et utiles au succès du projet.

Ajournement.

#### Séance du Conseil, le mercredi, 11 mars 1908

Présidence de M. Isaïe Préfontaine, président.

Etaient présents : MM. A. V. Roy, 1er vice-président ; Fred. C. Larivière, 2ème vice-président ; G. Boivin, W. U. Boivin, Hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, Jos. Fortier, Arm. Chaput, Ludger Gravel, H. Laporte, J. O. Labrecque, J. P. Mullarkey, J. T. Marchand, D. Masson, C. E. Martin, Alex. Prud'homme, et le Secrétaire.

Assistaient également à la séance : MM. M. de la Bruère, L. de Roode, J. C. G. Contant, Z. Filion et S. D. Vallières.

Le procès verbal de la séance du Conseil du 26 février dernier est lu et adopté.

*Courrier.* — Une lettre de remerciements de l'Association Forestière Canadienne pour le concours donné par notre Chambre au succès de la convention qui a eu lieu à Montréal les 12 et 13 mars courant.

Une lettre de la " Montréal Business Men's League " au sujet de la question de l'Exposition Référée au comité des Expositions.

Un circulaire d'une agence américaine de renseignements offrant de compiler et de classer les noms de manufacturiers dans les différentes lignes

de commerce de tous pays, moyennant une certaine souscription. Sur proposition de M. A. V. Roy, cette lettre sera communiquée à l'Association des Manufacturiers Canadiens.

Une lettre de l'Association des Entrepreneurs en construction demandant à la Chambre de s'unir à elle pour protester contre le bill présenté par M. le député Verville à la Chambre des Communes pour faire adopter la journée de huit heures de travail dans toutes les entreprises du gouvernement. Cette lettre est référée aux comités conjoints de législation et des Industries Manufacturières.

*Comité des affaires municipales.* — M. J. T. Marchand, en sa qualité de président intérimaire du Comité des " Affaires municipales " déclare rapporter progrès sur la question d'un bureau de contrôle municipal.

*Raccordement avec Montréal.* — Le Comité des " transports " soumet un rapport fortement motivé sur l'urgence de la construction d'un embranchement du G. T. P. reliant Montréal à la ligne principale. Le Président de la Chambre demande au Conseil, vu l'importance majeure de la question s'il ne serait pas à propos d'en suspendre l'adoption pour le soumettre à la Chambre à une assemblée spéciale.

M. Laporte, l'Hon. Alph. Desjardins et M. J. P. Mullarkey sont aussi de cet avis et sur la proposition de ces messieurs, le Conseil décide qu'une assemblée spéciale soit convoquée le plus tôt possible pour prendre en considération le rapport du comité des Transports.

*Le Traité Franco Canadien.* — Sur proposition de l'Hon. Alph. Desjardins secondé par M. H. Laporte, le conseil invite le comité déjà nommé à cette fin à vouloir bien se réunir le plus tôt possible afin d'étudier dans quelle mesure et par quels moyens le commerce canadien peut bénéficier de ce traité.

L'Hon. Alph. Desjardins fait remarquer que déjà le commerce des Etats Unis a examiné les clauses du traité franco Canadien pour s'enquérir de son influence sur le mouvement de leurs affaires avec

la France et que même plusieurs industries ont déjà fait des établissements dans divers points du Canada afin de pouvoir bénéficier des réductions de tarifs obtenues en faveur des exportations canadiennes.

M. H. Laporte signale à l'attention de ce Comité tout l'avantage qu'il y aurait d'envoyer une délégation d'hommes du commerce en France pour en étudier le marché et y faire connaître les ressources de notre commerce, telle suggestion ayant été présentée en 1894 et 1895 par la Chambre aux autorités fédérales et suivie d'un acquiescement du gouvernement d'Ottawa.

Le Président explique que si le Comité ne s'est pas réuni plus tôt, la cause est due au surcroît des affaires que la Chambre a eues à expédier au point d'avoir à siéger dans des séances de trois comités le même jour, et il ajoute que le comité chargé de cette étude a pour mission non seulement d'examiner le traité franco canadien, mais aussi l'opportunité de recommander s'il y a lieu la création d'une commission spéciale permanente d'hommes du commerce dont nos chefs d'états pourraient s'inspirer durant la discussion des traités de commerce du Canada avec les pays étrangers, commission non moins importante que la commission des Chemins de fer et qui pourrait rendre des services considérables si appréciés par les nations européennes qui ont reconnu l'importance de s'adjoindre le concours d'institutions analogues.

#### NOS DINERS-CAUSERIES

Les prochains diners-causeries auront lieu aux dates suivantes : jeudi, le 26 mars courant ; jeudi, le 30 avril prochain ; jeudi, le 21 mai prochain et enfin jeudi le 25 juin prochain. Ils commencent à sept heures du soir très précises. L'endroit où aura lieu le prochain diner sera annoncé ces jours-ci par la voie des journaux et aussi par une carte postale qui sera transmise à toutes les personnes qui ont déjà souscrit toute la série complète des billets au prix total de trois dollars ou au moins pour le prochain diner seulement.

#### LE CONGRÈS FORESTIER

" Escoute, Bucheron, arrête un peu le bras ;  
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas  
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoûte à force  
Des Nymphes, qui vivoient dessous la dure escorce ?"  
(RONSARD.)

Si je n'avais pas craint d'être accusé, comme l'avocat des " Plaideurs " de Racine, de remonter trop longtemps en arrière, j'aurais aimé citer ici les littérateurs et les poètes latins qui ont écrit sur les forêts ou les chantiés. Mais c'est déjà bien osé dans une austère revue commerciale de venir évoquer le souvenir de Ronsard le chef des poètes du XVI siècle au sujet de la convention forestière qui vient d'avoir lieu dans la jeune Amérique, à Montréal autrefois Ville-Marie en l'an de grâce 1908.

Pour justifier mon escapade je confesserai que dans ces vers du chef d'école j'ai vu une allégorie que rien n'empêche de moderniser.

Est-ce que l'association forestière du Canada n'a pas, à un autre point de vue, l'idée de Ronsard lorsqu'elle défend au " bucheron " ; c'est-à-dire à ceux qui, par négligence ou incompetence, pourraient gaspiller les trésors de nos forêts canadiennes, de détruire les sources de vitalité et de richesse, qui Nymphes industrielles vivent dessous la " rude escorce " des arbres qui élèvent leurs bras géants sous le beau ciel du Canada.

C'est en effet pour le bien du pays, pour une cause nationale s'il en fut que les membres de l'association forestière du Canada, viennent d'étudier ensemble pendant deux laborieuses journées les meilleures méthodes pour donner à l'entretien de nos forêts le plus grand essor et en tirer au profit du Canada les meilleurs avantages.

Noble champ d'émulation que celui-là où sans distinction de croyances, de races, de langues des canadiens éminents se sont réunis pour échanger leurs vues tendant toutes vers le même but : Sauvegarde de nos forêts, l'orgueil du Canada et la prospérité de l'industrie Canadienne du bois une des plus puissantes " mamelles nourricières du

pays " pour me servir d'une expression que le bon roi Henri IV aimait à redire en parlant de l'agriculture au " doux " pays de France.

#### Assemblée d'élite

Ce fut le jeudi 12 mars 1908 qu'eut lieu au Board of Trade l'ouverture de cette réunion d'apôtres de la Sylviculture, sous la présidence de M. H. N. Price dévoué président de l'Association forestière ; autour de lui de hauts personnages s'étaient groupés Son Excellence Sir Louis Jetté lieutenant de la Province de Québec, officier de la Légion d'Honneur, aussi savant que modeste Monseigneur Bruchési archevêque de Montréal, pour qui toutes les grandes questions économiques ont un attrait puissant, Monsignor J. K. Laflamme officier de l'instruction publique, cet homme à la science aussi profonde que discrète, ex-recteur et doyen de la faculté des Arts de l'Université Laval. Société d'élite dans laquelle beaucoup de dames mettaient une note d'élégance et de savoir aimable, et où j'ai relevé au hasard quelques noms : MM. R. H. Campbell, Québec ; E. Stewart, Montréal ; E. G. Joly, de Lotbinière, Québec ; J. M. Macoun, Ottawa ; Charles Southworth, Toronto ; l'hon. G. A. Nantel ; MM. Ellis et Wickett, délégués du Board of Trade, de Toronto ; MM. E. V. Zaritz, Guelp ; MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, MM. Damase Parizeau, Damase Masson, J. T. Marchand, Rodolphe Tourville, Guillaume Boivin, Armand Lalonde, membres et délégués de notre Chambre ; A. Chouillon, président de la Chambre de Commerce française de Montréal ; L. O. Armstrong, Overton W. Price, de l'administration forestière des États-Unis, et nombre de représentants des plus importantes institutions agricoles du pays, des marchands de bois, des députés, des sylviculteurs distingués, venus de partout, et, en un mot, tout ce que le pays compte de plus distingué, comme situation sociale et comme savoir.

#### Discours d'ouverture

C'est devant ce parterre plus utile qu'un par-

terre de rois que Sir Louis A. Jetté prononça un discours d'ouverture qui ne sera pas le moindre fleuron de la carrière de ce styliste distingué.

En substance, le Lieutenant-Gouverneur parla de l'avenir du Canada plein de superbes promesses, mais chargé de responsabilités. Les sages et les prévoyants seront ceux qui sauront se soumettre à celles-ci, tout en profitant de celles-là.

" Je suis heureux de constater dit, en continuant le lieutenant-gouverneur, que vous êtes de ceux qui prévoient, puisque vous cherchez à conserver à notre pays cette richesse forestière qui sera toujours un des plus puissants éléments de sa prospérité, si elle est sagement exploitée et protégée.

C'est pour amener cette protection et cette conservation de nos forêts que vous avez formé cette société qui nous réunit aujourd'hui.

Je ne saurais trop vous en féliciter car à notre époque, l'association est devenue le moyen d'action le plus puissant que l'homme ait à sa disposition.

Cette solidarité de l'association est un puissant levier, auquel rien ne résiste. Elle substitue à l'insuffisance de l'effort individuel, la poussée d'ensemble d'une foule enrôlée au service d'une même idée et marchant vers un même but.

Maintenant, j'ai l'honneur, Messieurs, de déclarer ce congrès ouvert :

Le président M. Price prend ensuite la parole.

Il constate, avec des remerciements la présence de l'archevêque de Montréal et annonce que cette année les rapports de l'association seront publiés dans les deux langues.

On ne saurait trop insister sur cette décision du Président qui comprend qu'au Canada, comme en France " l'entente cordiale " doit exister entre les représentants des deux nations puissantes dont les descendants sont appelés à vivre côte-à-côte sous l'étendard du Dominion, à l'ombre du drapeau britannique, garantie des libertés et de l'autonomie du Canada. A la veille de voir les escadres Anglaise et Française réunies dans le port de Québec pour saluer, avec une poudre pacifique, le

tricentenaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain, il fait plaisir de voir M. Price se faire le champion de l'utilité de l'emploi des deux langues, pour la propagation des idées économiques dans le Canada.

" Il nous faut attendre le peuple ; et la diffusion de nos publications et leur vulgarisation ne s'atteindront qu'en les imprimant en français dans cette province ".

Mr Price rappelle les recommandations du Président Roosevelt pour l'établissement de réserves forestières aux États-Unis.

#### **Excellence politique de Sir Wilfrid Laurier**

Le président de l'association forestière donne ici son opinion sur les vues du Très Honorable Sir Wilfrid Laurier premier ministre du Canada sur la protection de la forêt canadienne : " Pour ce qui est d'une politique nationale précise à adopter je crois que celle dont Sir Wilfrid Laurier a fait l'exposé, il y a deux ans, à Ottawa est *excellente précise et pratique*. Il faut garder la forêt tout autour de nos cours d'eau, fleuves et rivières, sur toutes nos montagnes où ils prennent leur source ".

#### **La part du clergé**

Monseigneur Bruchési, dit avec quel intérêt il a suivi les dernières discussions de l'association forestière à Ottawa et avec quel plaisir il est devenu un des membres de l'association forestière du Canada. Comme Archevêque de Montréal, Monseigneur Bruchési souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres de l'association et prononce les paroles suivantes : " Je veux engager et j'engage tout le clergé qui est sous ma juridiction à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser votre solide entreprise.

Comment les membres du clergé peuvent-ils aider à la cause de la sylviculture ? Par l'entremise des cultivateurs et des colons. Il y a une direction à donner, des conseils à prodiguer, des entreprises à mettre en train.

" Dites-nous ce qu'il faut faire et nous le ferons ".

#### **L'Honorable Sydney Fisher**

a succédé à Monseigneur Bruchési et a traité de main de maître la question du " domaine forestier ". Il a annoncé l'établissement de réserves forestières dans les Montagnes rocheuses. Il a démontré, avec preuves à l'appui, la sollicitude du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux intéressés, à l'égard du développement et de la sauvegarde de nos trésors forestiers. Après d'intéressantes observations de Mr. Overton Price, Monsignor J. K. Laflamme a lu un travail d'une telle valeur, que sa publication in extenso, a sa place dans le bulletin de la Chambre de Commerce.

#### **LA PARCELLE DE FORÊT DU CULTIVATEUR**

##### **Discours de Mgr Laflamme**

Dans les quelques notes qui suivent, je ne m'occuperai que des cultivateurs de la province de Québec, et même je restreindrai encore le cadre de mon travail au district de Québec proprement dit, parce que c'est celui avec lequel je suis plus familier. Cependant, je crois que les conditions économiques du reste de la province sont sensiblement les mêmes, si l'on veut bien tenir compte des modifications résultant des conditions locales qui varient nécessairement d'un endroit à l'autre.

On sait par les recensements officiels que, de tous les pays du monde, c'est aux États-Unis que se fait la plus grande dépense de bois en proportion de la population. On avait cru dans le temps que l'usage qui se répand de plus en plus de matériaux de construction inconnus il y a cinquante ans — le fer et le béton — allait diminuer cette dépense de bois, mais, en réalité, il n'en a rien été. Au contraire, on constate que, d'une année à l'autre, la consommation du bois suit une progression croissante. Cette augmentation est due, en grande partie, au développement si rapide des chemins de fer, des lignes télégraphiques et téléphoniques, et surtout à la dévorante industrie de la fabrication de la pulpe.

Un document que je viens de recevoir de France affirme qu'il est bien certain que, surtout les besoins de pâte à papier aidant, il s'exploite dans toute l'Amérique du Nord beaucoup plus de bois que la nature n'en produit. A ce train, s'il continue sans être au moins enrayé,

#### La ruine totale

de vos 500 millions d'hectares de forêts, sera l'affaire tout au plus d'un siècle, peut-être d'un demi-siècle".

Voilà pour les Etats-Unis.

Les chiffres officiels que nous avons pour la province de Québec ne nous permettent pas de dire que le même état de chose existe chez nous. Cependant il est infiniment probable que nous dépensons autant de bois que nos voisins, étant donné surtout que l'emploi de la houille pour le chauffage domestique est virtuellement inconnu dans toutes nos campagnes.

Partout on se chauffe au bois, on construit les édifices privés en bois, on enclos les chambres avec des pieux de bois. Par conséquent chaque habitant de Québec dépense certainement autant de bois sinon plus que son voisin des Etats-Unis, et, ici comme chez nos voisins, cette dépense doit aller en augmentant.

C'est dire

#### La grande valeur

pour le cultivateur de la parcelle de forêt qu'il possède encore. En effet, c'est elle qui lui épargnera de grandes dépenses en lui assurant à la fois et le bois d'œuvre et le bois de feu, et c'est encore elle qui lui permettra de réaliser de temps en temps des profits assez considérables par la vente des produits d'une coupe bien réglée, lorsque les circonstances le lui permettront ou le lui imposeront.

Aussi est-il admis par tous que, de deux fermes voisines, et, par conséquent, à sol également fertile, celle qui possède encore une quantité de bois capable de remplir toutes les conditions économiques qui viennent d'être énumérées a une plus

grande valeur que l'autre. Elle est si on peut dire, plus complète, et le propriétaire a l'avantage d'avoir à sa disposition, chez lui, tout ce qui lui est nécessaire. Et qu'on ne dise pas que ces acres de terre non défrichés donneraient de plus grand revenus si on les mettait en culture. Cela est possible dans quelques cas particuliers. Mais, en pratique, et pour les raisons ci-dessus énoncées, le cultivateur préférera toujours, avec raison, une propriété contenant quelques acres de forêt à une autre complètement déboisée.

Il est donc de

#### Suprême importance

que le cultivateur possède sur sa propriété, ou dans son voisinage immédiat, une parcelle de forêt, sur laquelle il puisse prendre sans trop de frais tout le bois d'œuvre et de feu dont il aura besoin.

Qu'on me permette de citer, à l'appui de cette affirmation, ce qui se passe dans un grand nombre des paroisses échelonnées le long de la rive droite du St-Laurent, depuis le comté de Bellechasse jusqu'à celui de Matane. Dans ces anciennes paroisses qui bordent le fleuve, presque toutes les terres ont été complètement défrichées. Elles étaient excellentes et les propriétaires ont tenu à les mettre en valeur dans toute leur étendue.

D'autant que dans les temps reculés des anciens défrichements, on trouvait encore le bois à une assez faible distance, du côté du sud, et, par suite, la question de son approvisionnement ne paraissait pas encore inquiétante. De plus, vers 1825, dans la région de Kamouraska, à la suite d'un été très sec, le feu consuma à peu près tout ce qui restait de forêt, à tel point que les cultivateurs purent parfaire le défrichement à très peu de frais. Ce fut la disparition définitive de la forêt.

Depuis, les cultivateurs de cette région sont obligés d'acheter et de transporter

#### A grands frais

non seulement le bois d'œuvre qui leur est nécessaire pour faire de nouvelles constructions ou pour réparer les anciennes, mais encore, et surtout, jus-

qu'au dernier morceau de bois de chauffage. Et aujourd'hui ce bois de feu, ils doivent l'aller chercher à douze ou quinze milles, du côté de la montagne. Ceux qui le leur vendent vont eux-mêmes le moissonner à sept ou huit milles plus loin. Aussi les prix en ont-ils doublé depuis une quinzaine d'années. L'épinette, qui se vendait jadis \$1.00 à \$1.50 la corde, a atteint de \$2 à \$3.00, l'éra-ble est passé de \$2.50 à \$5 ou \$6.00.

L'hiver tout entier est à peu près exclusivement consacré à ce charroyage de bois, et le cultivateur doit y mettre tout son temps, soit qu'il achète son bois du marchand, soit qu'il aille le couper lui-même sur le lot à bois qu'il possède, lequel lot est toujours situé à une grande distance de sa résidence. Il est juste de dire que, durant cette saison nos cultivateurs ont peu de chose à faire sur la ferme et que leur seule besogne se limite, en général, aux soins quotidiens à donner aux animaux domestiques. Par conséquent, rigoureusement parlant, ce charroyage du bois n'est pas une perte de temps. Cependant, je me figure que les habitants pourraient s'occuper avec plus de profit à autre chose qu'à fatiguer leurs chevaux et à détériorer leurs voitures dans ces courses sans fin, sans compter que la nourriture à donner à leurs bêtes doit être alors plus soignée, plus riche, et, par conséquent, plus dispendieuse.

Cet état de choses se retrouve encore dans plusieurs anciennes paroisses des autres comtés de notre district, surtout sur la rive sud du St-Laurent. Partout, c'est une quasi disette de bois. Le prix de ce dernier augmente à mesure que la difficulté de se le procurer s'accroît, et les gens, qui prévoient l'avenir, se demandent où cette progression s'arrêtera, et où leurs enfants pourront bien trouver ce qui, plus tard, sera nécessaire à leur approvisionnement de combustible.

Telle est

#### La situation

des centres agricoles les plus anciens des environs de Québec. Doit-on en dire autant des paroisses relativement récentes de notre région, de celles, par

exemple, où le travail de défrichement n'est pas encore terminé ? Peut-on espérer que, là au moins, les défricheurs seront assez prudents pour conserver sur leurs propriétés une étendue de forêt capable de subvenir à tous leurs besoins présents et futurs ? Il en était ainsi il y a une dizaine d'années. Sur chaque lot ou à peu près, on gardait une parcelle de forêt suffisante pour fournir le combustible et presque tout le bois d'œuvre nécessaire.

Mais, à l'heure présente, les choses sont bien changées. Le bois de pulpe a acquis dernièrement une très grande valeur, et des essences qui jadis ne valaient que fort peu sont maintenant cotées à des prix relativement élevés. Le résultat a été que les cultivateurs se sont mis à exploiter leurs réserves forestières et à en vendre les produits, soit directement aux fabricants de pulpe, soit à des entremetteurs qui en font un véritable commerce très lucratif.

Cette modification dans le marché a été une véritable bonne fortune pour nos braves gens. Ils ont pu, de cette façon, améliorer leur situation, soit en éteignant des dettes criardes, soit en se procurant un confort dont ils n'avaient pas encore joui. Des curés de la région de la Beauce m'assurent que certains pères de famille réalisent de cette façon jusqu'à cinquante piastres par semaine. Ce gain, qui se prolonge pendant les mois d'hiver, les met décidément à l'aise, de sorte que tout le monde, créanciers et débiteurs, sont satisfaits.

En vérité, il n'y aurait rien à dire si ce commerce pouvait se continuer indéfiniment. On aurait tout simplement créé

#### Une nouvelle source

de revenus et augmenté d'autant la richesse nationale, Malheureusement ces nouvelles conditions économiques, ces revenus inespérés ne seront que transitoires. Car les propriétaires, par cette exploitation intensive, demandent à leurs réserves forestières plus qu'elles ne produisent annuellement. Par exemple, sur des parcelles de forêt produisant annuellement, disons cent pieds cubes de bois, on

en coupe mille. Aussi les quelques acres boisées qu'on exploite de cette façon se dépeuplent-ils rapidement sous la hache du propriétaire. On prévoit que bientôt tout sera fini et alors le colon non seulement ne retirera plus aucun profit de son lot de bois, mais encore il devra se procurer ailleurs, et à prix d'argent, la provision annuelle dont il aura besoin, tout comme dans les anciennes paroisses.

Ecoutez ce que me disait dernièrement un curé de la Beauce. " La moitié de ma paroisse est bonne au point de vue agricole ; le reste est trop rocheux, la culture y est trop difficile pour être payante. On cultive peu en général ; à peu près jamais de blé. Et même, chose étonnante, plusieurs paroissiens font venir de l'ouest l'avoine nécessaire à la nourriture de leurs chevaux. On travaille aux mines— il y en a de riches dans la paroisse -- surtout on vend du bois. Un père de famille avec ses garçons gagne ainsi jusqu'à cinquante piastres par semaine. Mais dans dix ou quinze ans tout sera fini, épuisé. Alors que fera-t-on ? Comment vivra-t-on ?

Un autre m'assure que, dans vingt ans,

#### Le bois de commerce

et même de feu, aura disparu de sa paroisse ; un autre croit que la crise arrivera chez lui dans quinze ans ; un autre, curé d'une paroisse plus récente recule la limite à vingt-cinq ans. Puis, comme ses confrères, il se demande ce qui adviendra ensuite. Et la réponse qu'il faisait à cette question, à cet angoissant problème, est bien caractéristique. Permettez-moi de la citer textuellement : " Alors, disait-il, on fera chez nous ce qui se fait maintenant dans quelques régions du nord : on vendra pour 25 piastres des terres défrichées, bâties de grange et de maison ".

Un missionnaire, fin observateur, qui a parcouru presque toute la province (région de Québec), et qui s'est bien rendu compte de ce qui se passe, confirme en tous points les affirmations de ses confrères.

Dans une paroisse assez voisine de Québec, un cultivateur possédait une magnifique érablière qui

lui donnait chaque printemps une bonne récolte de sucre. Un hiver, alors que le bois de chauffage avait atteint un haut prix, il abattit tous ses érables et les vendit comme bois de chauffage. Cette opération lui donna bien sur le coup quelques centaines de piastres ; mais maintenant il ne retire plus un sou, car le sol où poussaient ses érables est trop rocheux pour donner une récolte de céréales qui vaille. Dans une autre paroisse plus rapprochée de Québec, quelques cultivateurs vendent leurs érablières à des commerçants de bois. Ceux-ci coupent à blanc et laissent le sol complètement dénudé, couvert seulement des déchets de toute sorte, avec la perspective que cette forêt, si riche autrefois, ne se reproduira jamais. D'autres, plus avisés, ne vendent que leurs plus gros érables et en surveillent eux-mêmes la coupe. Une dizaine d'années plus tard, leurs érablières rajeunies pourront être soumises à

#### Une nouvelle exploitation

et donner de bonnes récoltes de sucre.

Voilà des faits parfaitement exacts. Sans doute, nous aurions tort de généraliser trop vite et de croire que le même état de chose se rencontre partout. J'espère qu'il n'en est pas ainsi et que dans des régions que je ne connais pas, on met plus de soin et de prévoyance à conserver les forêts privées. Mais tout de même, nous devons admettre que chez un trop grand nombre de nos compatriotes, il y a une imprévoyance regrettable. C'est une mentalité à refaire, pour ainsi dire. Il faudrait inculquer aux intéressés le souci de l'avenir : leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas s'occuper exclusivement du présent ; qu'après eux, leurs enfants devront ou bien profiter de leur sagesse, ou bien pâtir des suites de leur imprévoyance. Et je crois que c'est de ce côté que nous devons diriger tous nos efforts, nous qui avons mission d'éclairer l'opinion publique. Car aujourd'hui, je le sais, si on demande à ces prodiges de leur fortune ce que deviendront leurs héritiers quand ils auront compromis de cette façon le meilleur de leurs revenus, ils répondent sans broncher : " Nos enfants,

ils feront comme nous, ils se débrouilleront ". C'est faire preuve d'une grande impéritie, trop grande, à vrai dire, pour n'être pas coupable, au moins dans une certaine mesure.

Il y a donc là

#### Une importante œuvre sociale

et patriotique à entreprendre et à mener à bonne fin. Naturellement, nous ne devons pas songer à défendre à ces propriétaires de forêts privées d'exploiter leurs réserves. Ce serait justement le moyen de n'aboutir à rien. Car très souvent, l'exploitation de ces bois est nécessitée par la gêne à laquelle se trouvent acculés accidentellement certains colons. Tout ce que nous pouvons et devons faire, c'est de leur suggérer un moyen rationnel d'en tirer profit. Nous devons leur faire comprendre que leur devoir est de ne pas agir de façon à faire disparaître à tout jamais cette source de revenu ; qu'ils ne doivent demander à leurs forêts que l'équivalent du bois qui y pousse chaque année ; qu'il leur faut les exploiter de manière à les améliorer et à en augmenter le rendement, et non pas à les ruiner. En un mot, il s'agit de les convaincre que leur intérêt bien entendu exige qu'ils renoncent à des profits d'aujourd'hui, élevés, je le veux bien, mais transitoires, pour se contenter de gains plus modestes, mais qui dureront toujours. On peut espérer atteindre ce résultat pourvu qu'on y mette beaucoup de tact et de prudence. Alors nos gens moissonneront leurs forêts comme ils le font de leurs champs cultivés, mais ne les détruiront pas.

En pratique, on pourrait peut-être commencer

#### Cette éducation

en conseillant aux cultivateurs qui sont plus à l'aise de reboiser les parties dénudées de leurs terres, celles qui ne rapportent rien au point de vue agricole et sur lesquelles on n'aurait jamais dû abattre les arbres. Mais si l'on trouvait des gens dociles à ces conseils, il faudrait leur faire clairement comprendre que ce faisant, ils travailleront

surtout pour leurs enfants et que si, personnellement, ils ne peuvent songer à profiter d'une récolte qui ne sera mûre que dans quarante ou cinquante ans, leurs enfants, eux, en jouiront et béniront leur souvenir. A vrai dire, cette idée d'aménager la forêt pour n'en jouir que dans un avenir plus ou moins éloigné, très difficile à saisir pour des gens à courte vue et qui ne pensent qu'aux intérêts présents, est une de celles que nous devons travailler de toutes nos forces à répandre dans le peuple. C'est d'elle en effet que nous devons attendre les résultats les plus fructueux. Car le jour où le peuple comprendra clairement que la forêt peut, non seulement durer indéfiniment, mais encore augmenter en rendement par un aménagement rationnel, il sera le premier, j'en suis sûr, à demander d'être renseigné sur ce point et à suivre les directions scientifiques qu'on voudra bien lui donner.

A ce point de vue, les États-Unis nous donnent

#### Un exemple

qui vaut d'être étudié et imité dans la mesure du possible. Persuadé de l'importance qu'il y a pour le bien de la nation de conserver et d'améliorer les parcelles de forêts privées, le gouvernement américain a créé un service spécial dont le but est de donner aux propriétaires tous les renseignements nécessaires pour atteindre cette fin. Sur simple requête, le gouvernement envoie à n'importe qui le demande un expert en science forestière qui examine le lot à planter ou la parcelle de forêt à développer. Après étude sur les lieux, le forestier officiel enseigne aux intéressés quelles sont les meilleures méthodes à suivre et en surveillance lui-même, d'une année à l'autre, l'application.

Les conventions entre le gouvernement et les propriétaires sont très simples. Le gouvernement paie tous les frais d'examen, et le propriétaire s'engage à exploiter sa forêt, à son propre profit personnel, mais en suivant rigoureusement

## Comptables

Tél. Bell Main 2701.

**GEO. GONTHIER**

Expert Comptable et Auditeur

Chambres 205 à 209, Edifice Wilson  
11 et 17, Cote de la Place d'Armes  
**MONTRÉAL**

Tél. Bell Main 4912.

**P. A. GAGNON**

Comptable Hecené

Chambre 10 et 11, "Edifice Alliance"

107, RUE ST-JACQUES  
**MONTRÉAL**BUREAU PRINCIPAL  
MAIN 4147RESIDENCES  
108, CHARRUAU, Main 1607  
ALBERT GOHIER**Charruau & Gohier**COURTIERS  
D'IMMEUBLES61, St-Gabriel, **MONTRÉAL**

F. X. Bilodeau

A. O. Chalifour

**Bilodeau & Chalifour**COMPTABLES, AUDITEURS, COMMISSAIRES,  
LIQUIDATEURS DE FAILLITES

15, rue Saint-Jacques

**MONTRÉAL**

Tél. Bell Main 3232.

Tél. Bell Main 2583.

**J. E. LAPALME**

...Comptable et Collecteur...

Collections de dettes de livres de tout genre au  
Canada et à l'étranger.

Achat de créances de toutes sortes.

Administrateur de successions.

Membre de notre Chambre

54, rue Notre-Dame-Est, **Montréal**BUREAUX : Propriétaire de carrières  
COTE-DES-NEIGES de Granit, Rose, Rouge  
MONTRÉAL et Grise.**JOS. BRUNET**

Manufacturier et importateur de

Granit à construction et décorations tombales

Gros et détail Estimés sur demande.

**COTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL**

Tél. Bell Up 1466. (Communication gratuite)

**SYNOPSIS OF CANADIAN NORTH-WEST  
Homestead Regulations**

Any even numbered section of Dominion Lands in Manitoba, Saskatchewan and Alberta, excepting 8 and 26, not reserved, may be homesteaded by any person who is the sole head of a family, or any male over 18 years of age, to the extent of one-quarter section of 168 acres, more or less.

Application for entry must be made in person by the applicant at a Dominion Lands Agency or Sub-agency for the district in which the land is situate. Entry by proxy may, however, be made at an Agency on certain conditions by the father, mother, son, daughter brother or sister of an intending homesteader.

The homesteader is required to perform the homestead duties under one of the following plans:

(1) At least six month's residence upon and cultivation of the land in each year for three years.

(2) A homesteader may, if he so desires, perform the required residence duties by living on farming land owned solely by him, not less than eighty (80) acres in extent, in the vicinity of his homestead. Joint ownership in land will not meet this requirement.

(3) If the father (or mother, if the father is deceased) of a homesteader has permanent residence on farming land owned solely by him, not less than eighty (80) acres in extent, in the vicinity of the homestead, or upon a homestead entered for by him in the vicinity, such homesteader may perform his own residence duties by living with the father (or mother).

(4) The term "vicinity" in the two preceding paragraphs is defined as meaning not more than nine miles in a direct line, exclusive of the width of road allowances crossed in the measurement.

(5) A homesteader intending to perform his residence duties in accordance with the above while living with parents or on farming land owned by himself must notify the Agent for the district of such intention.

Six months' notice in writing must be given to the Commissioner of Dominion Lands at Ottawa, of intention to apply for patent.

W. W. CORY,

Deputy of the Minister of the Interior.

N. B.—Unauthorized publication of this advertisement will not be paid for.

Tél. Bell Est 1703.

Tél. March. 297

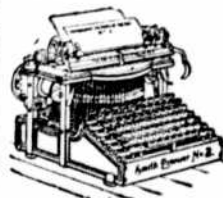
**L. R. MONTBRIANT, A. A. P. Q.**

ARCHITECTE

...Mesureur et Evaluateur...

230, RUE ST-ANDRE,  
**MONTRÉAL**

## Commerce

ACHETEZ LE  
TYPE-WRITER  
"SMITH-PREMIER"

Aussi fournitures de bureaux

**WM M. HALL & CIE**

221, Notre-Dame-Ouest, Montréal

Tél. Bell Main 2921.

Boîte B. P. 2432

**WILSON & LAFLEUR**

Successeurs de C. THEORET

Editeurs de Livres de Droit  
IMPORTATEURS, RELIEURS, ETC.17 et 19, rue Saint-Jacques  
**MONTRÉAL****COFFRES-FORTS**

...Poêles en Acier...

**LYMBURNER LIMITED**

INGENIEURS, MACHINISTES ET FORGERONS

Mouleurs et Finisseurs en Cuivre, Pla-  
queurs en Nickel, Argenteurs, Etc.

Bureau et Manufacture : 5-15, RUE DES COMMISSAIRES

Tél. Bell Main 89

Salles de vente au 1er mai 1908

70, RUE NOTRE-DAME-EST, MONTRÉAL

**BREVETS**

Marques de Commerce

**C. C. COUSINS**Solliciteur de  
PATENTES506, Edifice "NEW YORK LIFE"  
**MONTRÉAL**

Tél. Bell Main 6696.

ÉTABLIE EN 1882

**E. LEMIRE**

Importateur et marchand de

**BOIS ET CHARBON**

...DE TOUTES SORTES...

**PAILLE, GRAINS ET FOIN**

En Gros et en Détail

Bureau principal : 367, rue Richmond, Montréal  
Succursale No 208, rue Guy

Tél. Bell Main 3811.

Tél. des March. 1448.

### Les directions

qui lui ont été données. S'il arrive qu'à raison de circonstances spéciales, le propriétaire se voit dans la nécessité de pousser un peu son exploitation, s'il s'agit, par exemple, de faire face à des besoins imprévus ou de suppléer à l'insuffisance d'une récolte défectueuse, le forestier de l'État est là pour indiquer comment s'y prendre. C'est surtout alors que ses conseils sont précieux, puisqu'ils permettront au cultivateur de pousser sa vente sans compromettre trop gravement son capital forestier. Enfin, comme ces conventions entre le gouvernement et les propriétaires sont faites, intentionnellement et exclusivement, pour l'avantage de ces derniers, ceux-ci peuvent le rompre à dix jours d'avis, sans avoir à en donner les motifs aux autorités.

Devrait-on tenir ici la même ligne de conduite ? Le pourrait-on ? Ce n'est pas à moi de répondre. Un service de ce genre demande un personnel technique dont nos gouvernants ne disposent peut-être pas encore.

Il y aurait bien un moyen de combler cette lacune ; ce serait de fonder une école forestière régulièrement organisée, dont les élèves gradués seraient comme une pépinière de spécialistes éclairés.

On parle beaucoup à l'heure actuelle

#### D'écoles spéciales

de diverse sorte : on veut en ouvrir en différentes villes du pays, et l'on fait très bien. On finira un jour, j'en suis sûr, par penser aux écoles forestières. Les richesses forestières que nous avons sont plus que suffisantes pour légitimer cette dépense. D'autant que celles-ci sont loin de coûter autant, que les écoles techniques proprement dites. De plus, il est très probable que les exploitants de limites seraient heureux de s'assurer les services de ces spécialistes, tout comme la chose se pratique aux États-Unis. Déjà le gérant de très importantes limites m'a laissé entendre la chose. D'autres imiteraient sans doute. Ce serait comme une nouvelle carrière ouverte à notre jeunesse instruite.

En Suède, le gouvernement a créé comme des écoles modèles de science forestière. Il y en a un grand nombre disséminées en différents coins du pays. On y enseigne juste assez de théorie pour servir de base aux connaissances pratiques qu'on donne aux élèves. Car c'est vers ce côté pratique que les études des élèves sont surtout dirigées, vu que le gouvernement recrute parmi eux tous ses employés officiels, garde-forestiers, garde-feux, surveillants généraux, etc. On peut se demander dans quelle mesure une semblable organisation serait possible parmi nous.

Dans tous les cas, en attendant le jour béni où cela sera possible, travaillons de toutes nos forces à répandre dans notre population agricole de saines idées sur la conservation des forêts privées. Je l'ai dit et je crois l'avoir démontré plus haut, les lots à bois courent de grands dangers, et il ne faut rien moins que le concours de toutes les bonnes volontés pour sauver de la destruction complète cette partie notable de la fortune publique et privée.

Au risque de commettre

#### Une grosse indiscretion

j'ajouterai que le clergé canadien-français peut jouer ici un rôle de la plus haute importance. En contact perpétuel avec le peuple, jouissant auprès de ses paroissiens d'une haute autorité, ses conseils seront toujours écoutés avec grande déférence et finiront certainement par produire des résultats surprenants. Il ne s'agit pas pour lui de faire grand bruit, de donner des conférences retentissantes, de se mettre en frais d'éloquence. Au contraire, les conversations privées produiront beaucoup plus d'effet. Un bon conseil donné en passant, mais à propos, fera réfléchir le cultivateur ; puis l'idée lui viendra d'essayer, et alors le salut sera proche.

Mais en tout cela, il y a un point de la plus haute importance dont il faut que nos gens soient bien pénétrés. Je l'ai déjà mentionné plus haut et permettez-moi de le répéter en terminant : c'est de convaincre les intéressés que la forêt ne donne

pas des moissons à courte échéance, comme les céréales. Elle est plus lente à mûrir. Par conséquent, en travaillant aujourd'hui à l'aménager convenablement, on peut bien espérer travailler un peu pour soi, mais c'est surtout à l'avenir, à ses héritiers qu'il faut songer. Faut-il le dire, les plus grands obstacles viendront peut-être de ce côté".

Après cette magistrale étude M. E. Stewart, ancien intendant forestier de la province de Québec, l'un des plus fervents apôtres de la sylviculture a envisagé la question, en se plaçant surtout au point de vue des propriétaires de limites à bois. " La forêt et les jeunes arbres, a dit M. Stewart, devraient être l'objet, de la part de ces propriétaires, des mêmes soins que les cultivateurs ont pour leurs céréales. C'est pourquoi, ils devraient faire en sorte que leurs exploitations forestières soient indéfiniment productives, grâce à cette méthode bien raisonnée Mr Stewart s'est appuyé ensuite sur des considérations d'ordre administratif concernant l'exploitation forestière. Cette matière était d'une grande aridité, et Mr Stewart l'a traitée avec une rare habileté.

#### Notre province forestière

Une autre étude qui mérite une attention toute particulière est celle de M. C. G. Piché, Forestier du département des terres de Québec, qui a traité de la " Sylviculture pratique dans l'Est du Canada ".

Après un aperçu historique de la situation forestière dans la province de Québec, aperçu nous reportant aux premières années du siècle dernier. M. Piché a pris l'industrie forestière à l'époque actuelle et a donné les renseignements documentés suivants :

" Aujourd'hui, nous expédions du bois aux quatre coins du monde. En 1906, nous en avons fourni à l'Europe seule pour plus de quinze millions de dollars. Lorsque nos voisins eurent épuisé les forêts de l'est des Etats-Unis, ils dûrent, eux aussi, s'adresser à nous pour combler une partie de leur déficit, toujours de plus en plus considérable.

Nos exportations de bois aux Etats-Unis ont ainsi monté de \$8,925,000 qu'elles étaient en 1870 à plus de \$23,085,000 en 1906.

" Les économistes s'accordent à reconnaître qu'il n'y a plus que 3 contrées dans le monde entier qui soient capables d'exporter des bois de commerce ; ce sont : la Russie, la Scandinavie et le Canada. Cependant depuis quelques années, nos concurrents semblent devoir nous céder le pas et il est à peu près certain que nous serons bientôt les seuls fournisseurs de l'univers.

" Quel bel avenir pour notre pays, si sages et prévoyants, nous avons su ménager notre approvisionnement de bois !

" Parmi les provinces du Dominion, Québec tient un des premiers rangs dans l'industrie forestière tant par l'immensité de ses forêts que par les nombreux établissements, tels que scieries, pulperies, usines à papier, etc., qui s'y sont installés.

#### Terres boisées

" Nous avons donc en terres boisées : 5.4 millions d'acres appartenant aux fermiers ; 45 millions d'acres loués aux licenciés, et 80 millions d'acres encore vierges ; soit un total de 130.4 millions d'acres en forêts.

" Voyons maintenant quelles espérances nous devons fonder sur cet immense territoire.

" Les lots des fermiers peuvent à peine suffire aux besoins actuels des villages où ils sont situés. Ils ne seront donc d'aucun appoint pour le développement attendu. Toutefois, si les fermiers ne peuvent songer à faire du bois pour l'exportation, ils peuvent en exploitant leurs terres à bois avec sagesse, en retirer de jolis bénéfices.

" Je leur conseillerais les opérations suivantes : 1o de pratiquer des éclaircies dans les jeunes bois afin de déserrer les tiges ; 2o de couper tous les arbres qui donnent des signes évidents de caducité ; 3o de veiller aux incendies ; 4o d'utiliser promptement tous les arbres morts, ou déracinés par le vent, ou avariés soit par les insectes, soit par les champignons ; 5o de favoriser le développement des arbres les plus précieux pour en faire des bois de haute futaie.

"Il faudrait aussi songer au reboisement, pour combler les vides dans les forêts et remettre en bois les terrains impropres à l'agriculture. L'on voit aux environs de Lanoraie de belles terres être ruinées par des sables mouvants, alors qu'il serait si facile d'enrayer le mal en plantant ces sables. La chose n'est pas impossible; le beau succès obtenu par les habitants d'Oka est là pour confirmer mon avancé.

#### Le gouvernement Gouin

voulant encourager les fermiers à reboiser, a fait établir l'automne dernier, une pépinière d'arbres forestiers à Berthierville. Dès 1910, nous serons prêts à commencer et à aider les reboisements.

Si nous passons maintenant au deuxième groupe, nous nous trouvons en présence d'un problème des plus graves, et qui, depuis quelques années, a fait le sujet d'ardentes polémiques. Je veux parler de la lutte entre les colons et les marchands de bois.

"On me permettra de dire que si nos marchands de bois pouvaient laisser se reboiser les parcelles exploitées, il est certain que tous seraient prêts à couper leurs concessions plus économiquement, à les protéger efficacement contre les incendies et à faire les sacrifices d'argent nécessaires pour régénérer le stock forestier.

"Il nous appartient de réparer les fautes du passé.

#### Les incendies

et le vieux mode d'exploitation ont été les principales causes de l'appauvrissement de nos forêts. Protégeons donc efficacement nos domaines forestiers contre les incendies, et surtout cherchons à éloigner les causes qui peuvent créer et aggraver ces incendies. Que les déchets des coupes soient donc réduits au minimum; puis cherchons à les faire disparaître dans le plus bref délai possible, soit en les brûlant, soit en ébranchant les cimes des arbres abattus. Améliorons nos méthodes d'exploitation, en rendant l'utilisation des arbres aussi complète que possible, et en faisant préparer des plans d'opérations qui soient en rapport et avec

nos arbres, et avec les sols où ils croissent et qui assureront la régénération de nos forêts.

"Il ressort de ce qui précède qu'il devient urgent pour les marchands de bois de recruter un personnel compétent dirigé par des hommes du métier. Il nous faut des

#### Ingénieurs forestiers

pour faire les études sylvicoles de nos arbres.

"Comme je le disais en commençant nous sommes appelés à un bel avenir. Notre industrie forestière sera une de nos plus grandes ressources, et elle prendra certainement un développement considérable. Nous pourrions facilement fournir aux autres nations d'énormes quantités de bois, et cela sans nuire à nos intérêts. Notre destinée semble donc très brillante, mais pour la réalité nous devons sauvegarder et faire progresser le bel héritage que nous a donné la Providence".

#### Application des théories énoncées ci-dessus

M. R. R. Bradley, forestier de la "Miramichi Lumber Co" explique comment la Compagnie dont il est l'employé met en pratique, avec succès toutes les théories émises à ce congrès.

M. Bradley indique, avec une grande clarté, les méthodes d'exploitation de sa Compagnie.

Ces explications pratiques, après les études théoriques, ont excité un vif intérêt.

Parmi les orateurs inscrits pour cet intéressant congrès il faut encore citer le Dr B. F. Fernon, qui a traité de "l'intérêt que doivent porter aux forêts les associations cynégétiques", M. L. O. Armstrong, "La ceinture forestière du Nord" et M. Robert Bell.

M. Achille Bergevin, député, a fait aussi un discours très écouté.

#### Le nouveau bureau

Son Excellence le gouverneur-général a été réélu patron; Sir Wilfrid Laurier a été réélu président honoraire.

L'honorable W. B. Snowball, du Nouveau-Brunswick, est devenu président de l'Association.

M. Chs Southworth a été élu vice-président.

M. A. H. D. Ross, a succédé à M. R. A. Campbell comme secrétaire-trésorier, M. F. W. H. Jacobs a été choisi comme assistant-secrétaire et Mlle M. Robinson, comme secrétaire; les anciens directeurs ont été réélus et M. R. H. Campbell a pris place parmi eux.

#### Résolutions

Le congrès, avant de se séparer, a passé d'importantes résolutions parmi lesquelles je relève que l'association a constaté, avec satisfaction, l'annonce d'une politique forestière progressive de la part du gouvernement.

L'association forestière doit être fière du succès obtenu dans le congrès qui vient de se terminer et cette manifestation économique est du meilleur augure pour la prospérité du Canada et de la province de Québec en particulier.

C. L. DE ROODE.

### LE RACCORDEMENT DU G. T. P. AVEC MONTREAL

RAPPORT DU COMITÉ DES "TRANSPORTS" ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE EN ASSEMBLÉE SPÉCIALE LUNDI, LE 16 MARS 1908

Ce comité s'est réuni le mardi, 10 mars 1908, sous la présidence de M. Isaïe Préfontaine.

Étaient présents: MM. W. U. Boivin, Fred. C. Larièvre, D. Masson, J. P. Mullarkey, Duncan McDonald, A. V. Roy et le Secrétaire.

Conformément aux instructions de votre Conseil, le comité des transports a remis à l'étude la question importante de la construction d'une ligne de raccordement et le point le plus propice de la ligne du "Grand Tronc Pacifique".

Votre comité désire rappeler tout d'abord que, se basant sur un de ses précédents rapports, la Chambre avait déjà, le 9 mars 1904, adopté la résolution suivante:

"Étant donné le principe incontesté que Montréal est la tête de ligne de la grande artère maritime fluviale du Canada, il en découle que si la construction du Grand-Tronc-Pacifique est décidée, un embranchement depuis un point de l'artère principale à la hauteur des terres, doit être construit sur le port national concurrentement avec l'artère principale".

Les raisons qui entr'autres, avaient motivé l'action de la Chambre sur cette résolution, étaient les suivantes:

1o La position topographique du port de Montréal qui, étant le plus avancé dans l'intérieur du continent le désignait comme le point de transit le plus avantageux pour le commerce à être créé par la ligne en opération de la nouvelle ligne transcontinentale.

3o Les explorations déjà faites du territoire situé sur le parcours de la ligne de raccordement demandée, démontraient l'existence de richesses en essences forestières, en minerais et en terres colonisables qui justifiaient à elles seules la construction d'une telle ligne, ouvrant à cette région un débouché indispensable sur son marché naturel, la cité de Montréal.

Votre comité croit devoir recommander à cette Chambre de réaffirmer l'urgence et l'importance de modifier durant la présente session du Parlement l'Acte incorporant le chemin de fer national du Transcontinental pour permettre au gouvernement, par ses commissaires, de construire sans délai un embranchement partant de la ligne principale suivant la route la plus directe possible pour se rendre au port national de Montréal.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) ISAÏE PRÉFONTAINE,

Président du comité.

### L'EXPOSITION INTERNATIONALE A MONTREAL

#### Rapport du comité des expositions

Ce comité s'est réuni le vendredi, 28 février 1908 sous la présidence de M. Guillaume Boivin, président.

Étaient présents: MM. Isaïe Préfontaine, président de la Chambre, J. P. Mullarkey, Ls. Perron et le Secrétaire.

Ce comité, après avoir pris connaissance de la résolution du Conseil de cette Chambre lui référant l'étude de la question d'une exposition internationale à Montréal traitée dans le discours-programme du Président de la Chambre à la récente assemblée annuelle, avec pouvoir de faire toutes démarches, études et autres travaux nécessaires ou utiles au succès du projet, a considéré opportun de consulter à ce sujet Son Honneur le Maire de Montréal.

Votre comité rapporte progrès.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé) G. Boivin

Président du comité,

Adopté le 5 mars 1908.

## NOUVEAUX MEMBRES DE LA CHAMBRE

Admis depuis la publication de la liste générale du mois de janvier 1908

MM. Asselin U. J., architecte, 17, Côte de la Place d'Armes.....	présenté par MM. Geo. Gonthier.
Auger E. J., commis-voyageur, 639, rue Centre.....	" D. Masson.
Bédard R., comptable, Cie de Papier Rolland, 53, rue St Sulpice..	" G. Gonthier.
Brodie Jas., 61, Grande Allée, Québec.....	" C. H. Catelli.
Bertrand H., comptable, <i>La Presse</i> .....	" Joseph Fortier.
Bertrand T. G., Manufacturier, 4, rue Bonsecours.....	" Fred. C. Larivière.
Cagnat, Geo. Henri, ingénieur civil, 222, rue St-Jacques.....	" A. V. Roy.
Charbonneau Bruno, commis-voyageur, 25, Victoria Square.....	" W. U. Boivin.
Champagne Wilfrid, marchand, 191, rue St-Paul.....	" Armand Chaput.
Deslaurier, J. O., entrepreneur, 397, Lagauchetière Ouest.....	" Joseph Fortier.
DeRoode Lambert, journaliste, " <i>La Patrie</i> ".....	" F. Bourbonnière.
Drolet Jules D., voyageur de com. " Greenshields Ltd ".....	" A. H. Hardy.
Dorval Napoléon, marchand de chaussures, 95, St-Laurent,.....	" Paul J. Leduc.
Deguisse Olivier, entrepreneur, 459, St-Hubert.....	" Octave Lemay.
Denis Henri, voyageur de commerce, 316, Drolet.....	" Ovila S. Perrault.
De la Bruère Montarville, journaliste, " <i>La Presse</i> ".....	" G. Boivin.
Esinhart J. H., agent d'assurance, 117, St-François Xavier.....	" J. L. H. Marcil.
Ecrément Arthur, notaire, Edifice de " <i>La Presse</i> ".....	" C. H. Catelli.
Ferland L. L., entrepreneur, 54, Notre-Dame Est.....	" F. Bourbonnière.
Filion Zéphirin, avocat, 4, Bl. St-Laurent.....	" J. O. Labrecque.
Godin Jos. Arthur, architecte, 62, St-Jacques.....	" Chs. Alb. Millette.
Gratton J. C. A., voyageur de commerce, 207, Demontigny Est..	" Ovila S. Perrault.
Cour A. C., agent d'assurance, 100, St-François-Xavier.....	" G. Boivin.
Herdt Henri, I. C. Dir. Can. Class Co. c. Charlevoix & Wellington,	" A. V. Roy.
Jacob J. A., voyageur de commerce, 18, Ste-Hélène.....	" A. H. Hardy.
Leduc Albert, comptable, Longueuil.....	" J. L. H. Marcil.
Leduc Pierre, pharmacien, c. St-Denis & Sherbrooke.....	" J. C. Groves Contant.
Larivière Idor., Org. des Forestiers Indépendants, 398, Delorimier	" Fred. C. Larivière.
Laporte Clovis, avocat, 11, Place d'Armes.....	" Joseph Fortier.
Lavallée Arsène, avocat, 97, St-Jacques.....	" J. O. Labrecque.
Lacasse N. U., avocat, 17, Côte Place d'Armes.....	" Geo. Gonthier.
Letourneau O. H., M. D. et pharmacien, 2097, Notre-Dame Ouest	" J. W. Harris.
Labrecque Magloire, marchand, 51, rue Lacroix.....	" J. O. Labrecque.
Lecours J. E. N., pharmacien c. St-Denis & Ste-Catherine.....	" A. N. Brodeur.
Lesage J. W., Ing. Civil, Dept. du Feu, Hôtel-de-Ville.....	" J. O. Labrecque.
Moreau D., voyageur de commerce, 722, Berri.....	" Ovila S. Perrault.
Martin Gustave, marchand, 336, St-Paul.....	" A. V. Roy.
Mathieu Henry, manufacturier, 10, St-Charles Borromée.....	" C. H. Catelli.
Masson R. A., médecin, 127, Sherbrooke Est.....	" Fred. C. Larivière.
McDonald Milton, agent d'immeubles, Ch. 78, - 112, St-Jacques..	" G. Boivin.
Mount Wellie, avocat, 13, St-Jacques.....	" J. B. Gratton.
Rainville Paul, avocat, New-York Life Bldg.....	" J. O. Labrecque.
Raymond D., Gérant Hotel Queen's, 2 Windsor St.....	" J. O. Labrecque.
Roy J. D. bourgeois, 264, Ave. Laval.....	" J. E. Beauchamp.
Taché Jean, courtier d'assurance, 160, St-Jacques.....	" J. L. H. Marcil.
Tremblay Ernest, journaliste, " <i>La Presse</i> ".....	" F. Bourbonnière.
Tremblay J., chef adjoint, Dépt. du Feu, Hôtel-de-Ville.....	" J. O. Labrecque.
Tétrault E. D., avocat, 97, St-Jacques.....	" Geo. Gonthier.
Tremblay Ferdinand, manufacturier, 400, William.....	" J. T. Marchand.

# EWING



## La Récolte en est la Preuve

De bonnes graines de semences, voilà le premier pas dans la voie des succès en 1908.

Que vous semiez pour l'utilité ou l'agrément, votre soin principal est de toujours semer des graines qui possèdent votre confiance.

Épargner sur le coût de vos graines de semences, c'est faire une piètre économie, car cette dépense est insignifiante en comparaison du prix de la culture et des produits qui résultent d'une bonne semence avec nos graines. Semez les

## “ GRAINES DE SEMENCES EWING ”

Fameuses pour la pureté de l'espèce, la valeur de germination, la qualité insurpassable. Elles sont le résultat d'un choix minutieux de plusieurs années et sont semées par tous les cultivateurs Canadiens en renommée pour leurs belles récoltes.

### La QUALITÉ — voilà notre but PRINCIPAL

Nous voulons envoyer notre catalogue illustré gratuit à tous ceux qui sèment. Il contient tout ce qui est nécessaire pour la Ferme, le Jardin ou la Serre. C'est le bon temps — écrivez dès aujourd'hui.

Les commandes envoyées par la malle reçoivent notre attention immédiate.

**Wm. EWING & CIE., Grainetiers, 142-146, RUE MCGILL, MONTREAL**

### LE BILL VERVILLE

**Sur la réduction à huit heures par jour de la durée du travail dans les entreprises du gouvernement**

RAPPORT DES COMITÉS CONJOINTS DE LÉGISLATION ET D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET D'INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE LA CHAMBRE, LE 18 MARS 1908

Ces comités se sont réunis le lundi, 16 mars 1908, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins.

Étaient présents : MM. Isaïe Préfontaine, A. V. Roy, Hon. Alph. Desjardins, G. DeSerres, Joseph Fortier, Geo. Esplin et le Secrétaire.

Vos comités, après avoir pris communication du bill de M. le député Verville relativement à la limitation des heures de travail dans les entreprises du gouvernement, sont d'avis que le principe de ce bill ne saurait être accepté en ce qu'il comporte une entrave à la liberté des contrats et à la liberté du travail et que de plus, en introduisant une distinction dans la situation de différents industriels, et de leurs employés, il serait

une source de malentendus et de troubles des plus préjudiciables, tant aux patrons qu'à leurs employés.

Le tout respectueusement soumis,

ALPH. DESJARDINS,

*Président des comités.*

RAPPORT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE CONSTRUCTION ADOPTÉ A SON ASSEMBLÉE DU MERCREDI 18 MARS 1908

Étaient présents : MN. Trefflé Charpentier, président, Octave Lemay, vice-président, L. Z. Gauthier, J. B. Gratton, etc., etc., et J. E. C. Daoust, secrétaire.

A cette assemblée, sur proposition de M. L. Z. Gauthier, secondée par M. Octave Lemay, la Chambre Syndicale de Construction déclare concourir dans les conclusions du rapport des comités conjoints de Législation, de l'Enseignement technique et des Industries manufacturières de la Chambre de Commerce, relativement au bill Verville concernant la réduction à huit heures par jour de la durée du travail dans les entreprises du gouvernement.

(Signé) J. E. C. DAoust,

*Secrétaire*